



## Annexe 2

# NET-Metrix-Audit: Directives de publication

- 1. Données publiées**

Dans le cadre de la statistique Internet «NET-Metrix-Audit», les données contrôlées des offres Web participantes (données agrégées mensuelles) sont publiées sur la page d'accueil de la NET-Metrix SA (<http://www.net-metrix.ch>) le sixième jour ouvrable de chaque mois à partir de 15h00.
- 2. Données à l'usage interne**

Par un accès sécurisé dans l'outil d'analyse, chaque fournisseur peut consulter ses propres données actuelles. Ces données sont destinées à l'usage interne et ne peuvent pas être publiées sous aucune forme.
- 3. Renoncement à une publication**

Si un fournisseur veut renoncer à la publication des données relevées, il doit le faire savoir à la NET-Metrix SA au plus tard le cinquième jour ouvrable du mois.

Un fournisseur peut interdire, sans avancer des raisons, la publication de ses propres données au maximum trois fois par année calendaire. Si un fournisseur renonce plus de trois fois par année calendaire à la publication de ses données, il sera exclu de la publication pendant douze mois. Sont réservés et ne doivent pas être comptés les cas où la NET-Metrix SA renonce à la publication pour cause de données non plausibles.
- 4. Offres Web sans publicité**

NET-Metrix-Audit permet de contrôler et de certifier également le nombre d'accès à des offres Web qui ne contiennent pas de publicité de tiers. La publication des données sur les offres sans publicité est facultative.

Si le fournisseur du site Web décide de ne pas publier les résultats, ces derniers ne doivent servir qu'à des fins internes et ne doivent pas être communiqués à des tiers.